

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de  
la santé

Arrêté du 28 NOV. 2016

**fixant la liste des projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé**

NOR :

**La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 92 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application du II de l'article 92 de la loi du 26 janvier 2016 susvisée, les projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé des promoteurs suivants sont désignés :

- Région Auvergne Rhône-Alpes : Pôle santé Chambéry ;
- Région Bourgogne Franche-Comté : IRESP Bourgogne ;
- Région Bretagne : Association Neuro-Bretagne ;
- Région Centre Val de Loire : Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies ;
- Région Grand Est : Centre Hospitalier de Rouffac ;
- Région Guyane : AIDES ;
- Région Hauts de France : UDAPEI 59 ;
- Région Ile de France : Hôpital universitaire Robert Debré ;
- Région Ile de France : ARCAT ;
- Région Ile de France : Impatients, chroniques et associés
- Région Normandie : AFM-Téléthon ;
- Région Nouvelle Aquitaine : AIDES ;
- Région Nouvelle Aquitaine : Association La case ;
- Région Nouvelle Aquitaine : Alliance Maladies Rares ;

- Région Occitanie : Association Case De Santé ;
- Région Océan Indien : AFM-Téléthon ;
- Région Océan Indien : Association Sid' Aventure ;
- Région Pays de Loire : Association Renaloo ;
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Association Solidarité Réhabilitation.

## **Article 2**

En application du II de l'article 92 de la loi du 26 janvier 2016 susvisée, il est établi une convention entre les agences régionales de santé et les promoteurs désignés.

### Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait, le 28 NOV. 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé

Handwritten signature of Marisol Touraine in blue ink.

Marisol TOURAINE